

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Mosquito Milk Roll On 20% DEET

**Type(s) de produit:** TP19 - Répulsifs et appâts

**Numéro de l'autorisation:** 96/15/L-000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** LU-0012673-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Moustimug Roller
------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Jaico RDP nv
	Adresse	Venecoweg 26 9810 Nazareth Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	96/15/L-000	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	LU-0012673-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	08/11/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	01/11/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Jaico RDP nv
<b>Adresse du fabricant</b>	Venecoweg 26 B-9810 Nazareth Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Omega Pharma Manufacturing GMBH & Co. KG, Benzstraße 25 D-71083 Herrenberg Allemagne
	Medgenix Benelux n.v. Vliegveld 21 B-8560 Wevelgem Belgique

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
<b>Nom du fabricant</b>	CLARIANT US
<b>Adresse du fabricant</b>	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis
<b>Substance active</b>	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
<b>Nom du fabricant</b>	Vertellus Performance Materials
<b>Adresse du fabricant</b>	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	21.29
Ethanol	Ethyl alcohol		64-17-5	200-578-6	33.64

### 2.2. Type de formulation

Autre liquide
---------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque des lésions oculaires graves.
--------------------------	--

## Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Amateur / non-professionnel / grand public

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ce produit peut uniquement être utilisé comme répulsif contre les moustiques chez l'homme.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Culicidae:-Moustiques-Pas de donnée Anopheles sp.-Anophèle-Pas de donnée Aedes sp.-Moustiques-Pas de donnée Culex sp.-Mouche commune-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur  Utilisation uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Méthode(s) d'application	Application manuelle - Etendre délicatement et uniformément sur la peau à protéger. Ne pas appliquer sur le visage et proche de la peau endommagée. Utiliser environ 1mL/600cm <sup>2</sup> de peau (correspond à 1mL par bras d'adulte).
Taux et fréquences d'application	1mL/600cm <sup>2</sup> de peau - 0 - 2 applications max. par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)  Bouteille, Plastique: HDPE , 50mL

## Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille, Verre , 50mL

Bouteille "roll-on" de 50 mL en verre ou HDPE, ouverture 30mm, Fermeture PP distributeur et PE montage avec PP balle

/

### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Ce produit peut uniquement être utilisé comme répulsif contre les moustiques chez l'homme.

Ce produit est destiné à un usage non-professionnel.

Ce produit fournit en moyenne 7 heures de protection contre les espèces de moustiques les plus courants aux Pays-Bas. Pour certaines espèces de moustiques tropicaux le temps de protection peut être beaucoup plus courte: en moyenne 4 heures contre le moustique de la fièvre jaune et 6 heures contre le moustique vecteur du paludisme. Des facteurs tels que la température, l'humidité et la transpiration peuvent influencer l'efficacité.

Appliquer doucement et uniformément sur la peau nue qui a besoin de protection.

Ne pas appliquer sur le visage.

Eviter le contact avec les yeux, les muqueuses et la peau endommagée.

Eviter le contact avec la nourriture, les plastiques et les surfaces laquées.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré.

Ne pas utiliser plus que deux fois par jour.

Ne pas utiliser sur les enfants de moins de 13 ans.

Réappliquer après la piscine ou la douche quand l'efficacité diminue.

### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Eviter le rejet dans l'environnement et ne pas réutiliser l'emballage.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'abri de l'humidité.  
Garder ce produit hors de portée des enfants.  
Fermer bien la bouteille.  
Durée de conservation de 5ans.

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

Voir utilisation spécifique pour amateur.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Voir utilisation spécifique pour amateur.

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir utilisation spécifique pour amateur.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir utilisation spécifique pour amateur.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir utilisation spécifique pour amateur.

### **6. Autres informations**

Il est recommandé aux voyageurs qui utilisent des produits à base de DEET de consulter les directives promulguées par l'OMS/Direction de la Santé lors de leurs déplacements à l'étranger.

